



Prise de position:

Le Moyen-Orient et le recul du Canada sur la scène internationale

Recommandations politiques pour le Canada

En octobre 2010, le Canada a échoué à obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit de la première fois en six décennies que le Canada demande un siège au Conseil de sécurité et ne réussit pas le gagner. Le Canada a perdu face au Portugal, un pays dont la population est le tiers de celle du Canada et compte la moitié moins d'ambassades et de délégations à travers le monde. Le Portugal est également un contributeur financier de beaucoup moindre importance à l'ONU.

La perte du vote du Canada pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU reflète une diminution de sa stature internationale. Bien que plusieurs explications aient été mises de l'avant pour justifier ce recul du Canada (par exemple, la régression du Canada sur la question du changement climatique, le changement d'attitude du Canada à l'égard de l'aide versée à l'Afrique, le changement de la relation entre le Canada et certains pays africains, etc.), ce sont ses positions déséquilibrées vis-à-vis d'Israël et le Moyen-Orient qui semblent avoir eu l'impact le plus négatif sur la perception des pairs internationaux.¹

Le Canada doit modifier son approche dans la prise de position sur le Moyen-Orient ou il sera de plus en plus marginalisé à l'ONU. Notamment:

- A. Le Canada doit réaffirmer des principes définissables – en particulier le droit international – comme base de sa politique au Moyen-Orient. Les explications fournies au sujet des récentes positions du Canada par rapport au Moyen-Orient n'ont pas de base de principe cohérente sous-jacente. Il existe un discours « d'équilibre », « d'utilité » et d'autres rhétoriques, mais celui-ci est articulé autour de positions qui ne reflètent aucun principe définissable. La politique du Canada au Moyen-Orient doit être reconstruite sur la base du droit international. Le Canada devrait également veiller à être minutieusement égalitaire lorsqu'il condamne – et encourage – le comportement des différents acteurs au Moyen-Orient. Enfin, le Canada se doit de condamner toutes formes de violence.
- B. Le Canada doit chercher à être impartial dans ses interventions au Moyen-Orient. Le Canada doit trouver des moyens pour intervenir de façon positive au Moyen-Orient, sans s'aligner à des intérêts sectaires. Desserrer l'étau économique de l'occupation israélienne et investir dans les institutions civiles palestiniennes fourniront des résultats plus prometteurs à long terme.
- C. Le Canada doit rétablir la bonne volonté et le bon sens de sa politique au Moyen-Orient. Le Canada ne doit pas encourager ou accepter tacitement une action militaire au Moyen-Orient. Celui-ci a été victime de fréquentes hégémonies étrangères dans le passé et se méfie des politiques qui tolèrent de telles interventions. Le choix du Canada de ne pas participer à la seconde guerre du Golfe a été sage et il devrait chercher à être une voix pour la paix et la recherche de solutions diplomatiques.
- D. Le Canada doit analyser de façon critique les raisons pour lesquelles il fait cavalier seul sur tant de questions liées au Moyen-Orient. Le Canada est souvent soit a) la seule voix sur une question internationale, ou b) se trouve regroupé avec d'autres acteurs très partisans vis-à-vis du Moyen-Orient (les États-Unis par exemple). Ceci devrait être un motif de réflexion pour le Canada. Comme le montre l'échec de sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU, de nombreux pairs internationaux du Canada seraient en désaccord avec le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, lorsqu'il affirme que le Canada a perdu son siège en raison de son attachement « aux principes démocratiques et aux droits de l'homme ».

A: Le Canada doit réaffirmer le droit international comme base de sa politique

1. Le soutien inconditionnel du Canada envers Israël doit être remplacé par un soutien envers le droit international. Par ses communiqués de presse, son vote aux Nations Unies et ses déclarations officielles, l'approche du Canada vis-à-vis du Moyen-Orient depuis 2004 a été de soutenir Israël de

manière inconditionnelle. Le droit international prévoit des normes objectives permettant d'évaluer les comportements et fournit un cadre juridique international pour traduire les transgresseurs en justice. Le Canada devrait condamner les violations du droit international commises par toutes les parties (par exemple, le Hamas, Israël, etc.) et renforcer le cadre international pour la mise en application du droit.

2. Le Canada doit appliquer une norme unique à tous les acteurs au Moyen-Orient. Il est très décevant de voir le Canada faire deux poids deux mesures au sein des différents forums sur le Moyen-Orient. Par exemple, le Canada relève les violations du droit international commises par le Hamas ou d'autres groupes militants, mais ignore celles commises par Israël, ou encore, le Canada s'oppose vigoureusement aux intentions nucléaires iraniennes, mais ne tient pas compte de l'arsenal nucléaire existant d'Israël.
3. Le Canada doit s'éloigner de la rhétorique subjective qui favorise l'inaction et approuve tacitement le comportement belliqueux, par exemple:
 - a. *L'argument « équilibre ».* Dans les forums internationaux, le Canada soutient parfois que le libellé des résolutions est déséquilibré et ce, au détriment Israël, et justifie son abstention ou son rejet de telles résolutions. Pourtant, Israël s'engage dans des conflits asymétriques, dans lesquels ses adversaires souffrent d'un niveau de destruction physique et de pertes en vies humaines des centaines de fois supérieur à celui d'Israël.
 - b. *L'argument « utilité ».* Le Canada a parfois argumenté que le libellé des résolutions n'apporte rien d'utile au contexte global des négociations. Les principes doivent néanmoins être indépendants des progrès fait durant les négociations et une augmentation de l'emphase sur ceux-ci par la communauté internationale pourrait en fait accélérer l'avancement des négociations.
 - c. *L'argument « obsolète » ou « redondant ».* Le Canada a parfois fait valoir que les résolutions internationales tenaient compte de réalités révolues ou étaient redondantes. Bien qu'il puisse y avoir des moyens d'être plus efficace dans les instances internationales, tenter de rejeter des réclamations longuement ignorées fait montre d'insensibilité et profite aux belligérants.
 - d. *L'approche « problème central » ou « solution de base ».* Particulièrement manifeste en période de conflit ouvert, la rhétorique du Canada met l'accent sur les adversaires d'Israël, plutôt que d'appeler l'ensemble des parties à rendre des comptes. Un bon exemple est lorsque le Canada a fait valoir que les attaques de roquettes depuis Gaza étaient la cause première du litige entre Israël et Gaza.

B: Le Canada doit demeurer impartial dans ses interventions au Moyen-Orient

1. Le Canada doit éviter d'intervenir militairement au Moyen-Orient, car cela le range inévitablement d'un côté plutôt que de l'autre lors de situations moralement ambiguës. L'aide versée aux Palestiniens par le Canada s'est récemment modifiée de manière importante, passant d'une aide de type humanitaire à une aide de type militaire. Par le biais de l'opération PROTEUS, le Canada est l'un des principaux soutiens à la « mission Dayton » auprès de l'Autorité palestinienne, « le deuxième plus grand déploiement [du Canada] après l'Afghanistan », selon le ministre d'État, Peter Kent. Dès lors, deux problèmes importants peuvent être relevés:
 - a. *Une telle aide place le Canada du côté du Fatah, contre le Hamas.* Or chez les Palestiniens, ni le Hamas ni le Fatah ne détient l'avantage moral. L'ambassadeur du Canada en Israël, Jon Allen, a expliqué que l'opération PROTEUS était nécessaire afin « de s'assurer que l'Autorité palestinienne maintienne le contrôle de la Cisjordanie face au Hamas ». Pourtant, le Fatah n'a pas été réélu au pouvoir en 2006 par les Palestiniens, lesquels ont dénoncé la corruption et l'incompétence du régime à cette époque. Les forces de la mission Dayton ont également précipité le conflit sectaire de 2007 ayant conduit à des

violences directes entre le Hamas et le Fatah, pour finalement se solder par la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas.

- b. *Ce type d'aide renforce l'impression que le Canada accorde la priorité aux intérêts d'Israël par rapport à ceux des Palestiniens.* Selon le chef des opérations (le colonel Fred Lewis) et d'autres sources, l'initiative PROTEUS vise d'abord « à créer un sentiment de confiance et à débarrasser Israël de toute crainte qu'il pourrait avoir vis-à-vis l'existence d'un État palestinien à ses côtés ». PROTEUS/Dayton implique que les forces palestiniennes agissent en coordination avec les opérations israéliennes en Cisjordanie.
2. L'aide et le renforcement des institutions devraient avoir préséance sur l'intervention militaire. L'aide et le renforcement des institutions peuvent améliorer la vie de nombreuses personnes et influencer positivement les attitudes au-delà des lignes sectaires. En décembre 2007, le Canada s'est engagé à verser 300 millions de dollars en aide aux Palestiniens – une décision prise en parallèle à la relance des négociations à Annapolis. Malheureusement, en mars 2008, un communiqué de presse de la Sécurité publique du Canada annonçait « qu'une part importante » des 300 millions de dollars allait dorénavant être redirigée vers la sécurité, le maintien de l'ordre et d'autres objectifs liés à l'opération PROTEUS.
3. Le Canada devrait s'attaquer à l'appauprissement des Palestiniens, tout en respectant les préoccupations d'Israël, par la négociation d'un relâchement économique de l'occupation israélienne. Tirant parti à la fois de ses relations avec Israël et les Palestiniens, le Canada pourrait intervenir positivement de plusieurs manières afin de relancer l'économie palestinienne, stimuler une plus grande indépendance économique et améliorer le niveau de vie.

C: Le Canada doit rétablir la bonne volonté de sa politique vis-à-vis du Moyen-Orient

1. Le Canada doit immédiatement appeler à un cessez-le-feu lorsqu'un conflit ouvert éclate. Pendant la guerre d'Israël contre le Liban (2006) et la guerre d'Israël contre Gaza (2008-2009), le gouvernement canadien a murmuré du bout des lèvres un appel au « calme » et à un « cessez-le-feu durable », mais peu a été fait par la voie diplomatique indiquant que le gouvernement était sérieux dans ses pressions pour un cessez-le-feu. Durant la guerre de 2006 contre le Liban, le gouvernement Harper a refusé de faire pression pour un cessez- le-feu même après que le comité des Affaires étrangères ait voté pour qu'il le fasse. L'application d'un cessez-le-feu n'a aucun sens si elle est imposée seulement après qu'une des parties ait réussi à perpétrer sa violence. Et, dans le cas de Gaza et de la Cisjordanie, tout cessez-le-feu ne peut qu'être temporaire sans la mise en place d'une résolution juste du conflit israélo-palestinien – une résolution qui saurait répondre aux réclamations légitimes des deux parties.
2. Le Canada doit remettre dans son contexte toute déclaration sur le conflit invoquant la « légitime défense ». Tous les peuples ont le droit à la légitime défense et à la « sécurité ». En toute objectivité, les populations de Gaza et du Liban avaient un besoin beaucoup plus pressant de se défendre lors des conflits de ces dernières années que les Israéliens, le nombre de victimes et la destruction qu'elles ont subis étant des centaines de fois plus sévères que du côté des Israéliens. Il faut aussi souligner qu'Israël est celui qui a lancé l'invasion terrestre du Liban et de Gaza, et non l'inverse. Et enfin, la Charte des Nations Unies définit le « droit à la légitime défense » dans son article 51 comme ne devant s'appliquer que « [...] jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales [...] ». Ainsi, conformément aux principes des Nations Unies, le droit à la légitime défense est de courte durée et de portée limitée.
3. Le Canada doit éviter les déclarations ou les affirmations hautement partisanes. Au début de 2010, le ministre d'État, Peter Kent, a déclaré que le premier ministre « avait clairement indiqué depuis quelque temps déjà et avait régulièrement déclaré qu'une attaque contre Israël serait considérée comme une attaque contre le Canada ». De telles déclarations sapent la bonne volonté du Canada dans la région, ternissent la réputation du Canada et se détachent des principes politiques ou des traités en vigueur entre le Canada et Israël.

D: Le Canada doit analyser de façon critique les raisons pour lesquelles il fait cavalier seul

1. Les positions du Canada sur le Moyen-Orient ne reflètent pas un soutien envers les droits de l'homme et les principes démocratiques. En dépit des affirmations contraires par certains ministres et leurs représentants, les positions du Canada au Moyen-Orient n'accordent pas la priorité aux valeurs canadiennes, dont celles sur les droits de l'homme, le droit international, la paix, la diplomatie. Tel que susmentionné, le Canada justifie sa prise de position par des concepts subjectifs comme « l'équilibre », « l'emphase », et « l'utilité ». En fait, le Canada fait souvent cavalier seul car d'autres États sont en faveur des droits de l'homme, alors que le Canada ne l'est pas.
2. Le Canada a commencé à adopter une rhétorique « du bien et du mal » dans ses positions sur le Moyen-Orient. Lors d'un discours prononcé à la fin de 2010 au sujet de l'antisémitisme et des Nations Unies, le premier ministre Harper a déclaré : « C'est le paradoxe de la liberté. Cet immense pouvoir, cette importante responsabilité: choisir entre le bien et le mal ». Bien que des déclarations incendiaires aient été faites par l'ensemble des parties aux Nations Unies, de telles affirmations « tout noir, tout blanc » par le gouvernement Harper reflètent une certitude morale terrifiante, polarisent inutilement le débat et placent la diplomatie au second rang derrière le dogme. Le gouvernement s'enorgueillit souvent de n'avoir aucun contact avec des « organisations terroristes », mais l'attribution de telles étiquettes est fréquemment motivée par des desseins politiques et, finalement, ne fait que stagner les progrès. En fait, durant les années 1980, au moment où l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) était encore considérée comme une organisation terroriste, le Canada maintenait tout de même des relations avec celle-ci – des liens qui ont finalement été utiles pour permettre à l'OLP de devenir un partenaire dans les négociations.
3. Le Canada doit s'assurer que les croyances religieuses à propos d'Israël ne troubilent pas son processus de décision politique à l'égard du Moyen-Orient. En 2009, le député conservateur Jeff Watson a affirmé lors d'un discours : « La création de l'État d'Israël remplit la promesse de Dieu annoncée dans le Deutéronome de rassembler le peuple juif de tous les coins du monde ». Watson a également exprimé sa satisfaction à l'effet que le Canada « n'ait pas mordu à la critique mondiale » dans son « engagement inébranlable envers Israël ». Avec de telles affirmations de la part des membres du gouvernement, il n'est pas étonnant qu'il y ait une inquiétude croissante à l'effet que la politique du Canada au Moyen-Orient soit influencée par des points de vue religieux.

Pour plus de renseignements...

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de CJPMO (www.cjpmo.org) ou communiquer avec CJPMO au 438-380-5410.

¹ Contrairement aux affirmations du gouvernement Harper, les journalistes ont été incapables de trouver des preuves à l'effet que les commentaires de Michael Ignatieff au sujet de la candidature du Canada au Conseil de sécurité aient eu une incidence sur le résultat du vote à l'ONU. De nombreux représentants internationaux n'avaient jamais entendu parler d'Ignatieff.